



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Décembre 2020

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Courrier
Arrivé

29 DEC. 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	26	27	01
Vote			
A La Majorité	Pour :	21	
	Contre :	00	
	Abstention :	06	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

16/12/2020

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2020, le Mardi 22 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 8^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 16 Décembre 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (26)

REPRÉSENTÉE : Mme Fabienne FARAJJE (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) (01)

ABSENTS : M. Jacques ANSELME - Mme Ninette SAINTE-LUCE (02)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20201222_06

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER
ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Décembre 2020

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

A la MAJORITE moins 06 ABSTENTIONS (M. Frantz RUPAIRE-Mme Sylviane BOURGEOIS-M. Jimmy FAUSTA-Mme Josette OTTO-M. Claude JERSIER-Mme Laurence LAROCHELLE)

D'AUTORISER le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Equipement

- Acquisition véhicule 120 000 € (art. 2182 fonct. 020)
- Acquisition tondeuses. 44 000 € (art. 2158 fonct. 422)
- Acquisition de matériel informatique 20 750 € (art. 2183 fonct. 020)

Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2021 :

184 750 € (inférieur au plafond de 1 584 250 €)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE